

Les économies d'énergie au sein de sa coopérative

Jeudi 20 février 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Objectifs :

- Connaître les méthodes et applications des économies d'énergie et des énergies renouvelables accessibles et adaptées aux coopératives agricoles
- Déterminer la rentabilité économique des opérations. Connaître les aides financières accessibles.
- Savoir à qui s'adresser pour mener à bien son étude ou son projet

Programme :

1. Les trois axes d'amélioration de la performance énergétique
 - Sobriété,
 - Efficacité,
 - Substitution
2. Présentation du contexte règlementaire et légal. Les aides accessibles
3. Méthodologie d'audit énergétique
 - Connaître ses consommations d'énergie
 - Connaître ses usages de l'énergie
 - Diagnostiquer les faiblesses
 - Proposer des améliorations
 - Bilan économique (dont aides accessibles)
4. Étude de cas
5. Les principales énergies renouvelables : principes et applications.
6. Pour aller plus loin : Documentations, Organismes, Associations, Entreprises, accueil de stagiaires

Intervenant : Christophe JEAN - Ingénieur Conseil en Thermique de Bâtiment et Énergies Renouvelables. Chargé d'enseignement vacataire à l'Université d'Avignon

Méthode pédagogiques & documents remis :

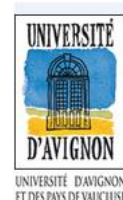
Outils : Diaporama, paper board, documents internes

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Présentation, cas pratique, discussions

Document remis : Livret stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation



La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : **Salariés :** Directeur / Responsable technique / Responsable Qualité / Environnement, **Administrateurs :** Président et membre du conseil d'administration

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

Les économies d'énergie au sein de sa coopérative

Jeudi 20 février 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 6 février 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../..... Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.